

## développer des ressources et des services numériques

Mots clés :  
équipements numériques  
et informatiques,  
médiation numérique,  
inclusion numérique,  
éducation aux médias  
et à l'information (EMI),  
accessibilité numérique,  
numérisation du  
patrimoine, site web  
et ressources en ligne,  
logiciels et applications  
métier



### Dispositif

Concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation

### Fonctionnement

Pour s'adapter à l'évolution des usages, les bibliothèques proposent une multitude de collections et de services numériques aux citoyens : **équipement matériel** (ordinateurs, tablettes, RFID, consoles de jeux, imprimante 3D, etc.), **ressources en ligne** (autoformation, vidéo à la demande, presse, livres, etc.) complémentaires des collections physiques, **médiation** autour des usages du numérique, activités culturelles pour sensibiliser le public à la création numérique (livres en réalité augmentée, création sonore et visuelle, etc.), **captation** des rendez-vous culturels ainsi que des **formations, numérisation et mise en ligne** de collections patrimoniales, etc.

L'État accompagne les investissements des collectivités pour la transformation numérique de leurs bibliothèques, grâce au concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation. Peuvent être financées les **opérations d'équipement informatique, d'achat ou de renouvellement de logiciels métier** (le système intégré de gestion de bibliothèques - SIGB), de **développement de sites internet, de connectique** (wifi, RFID, etc.), de **mise en accessibilité des services numériques, d'installation d'outils informatiques** facilitant le travail des professionnels et de formation des personnels, de numé-

risation puis valorisation de documents patrimoniaux. Les dépenses courantes de maintenance, de communication ou d'acquisition de licences de logiciels ne sont pas prises en charge.

Au sein de la DGD, les projets numériques pluriannuels les plus ambitieux sont accompagnés par le programme "Bibliothèque numérique de référence", créé en 2010. Ces projets d'envergure reposent sur des infrastructures de qualité, incluent un large éventail de services numériques, des actions en direction des publics fragiles et éloignés des médiathèques ou du numérique et un travail d'acculturation numérique des personnels. Ils sont conçus en partenariat avec d'autres acteurs et rayonnent sur leur territoire.

### Repères

- En amont du dépôt du projet, le conseiller livre et lecture de la DRAC apporte expertise et conseil à la collectivité, en lien avec un chargé de mission du service du Livre et de la Lecture pour la co-instruction des projets BNR.
- Le taux d'accompagnement varie en fonction de la nature des projets accompagnés. Les crédits sont versés **en amont du début du projet**.

### Contact

Pour tout projet, contactez le conseiller livre et lecture de la DRAC.



Dimitri Boutleux,  
maire-adjoint  
en charge de  
la culture de  
Bordeaux

### QUEL EST LE SENS DE LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE MENÉE À BORDEAUX ?

C'est tout d'abord la garantie d'un service public qu'on veut constant et renforcé. On a la chance d'être là au cœur des politiques du ministère les plus construites dans la durée. Les aides de l'Etat pour l'ouverture des bibliothèques le dimanche, par exemple, sont déterminantes pour inciter les communes à franchir le pas. A Bordeaux, nous en sommes à la dernière année d'aides du coût des postes supplémentaires nécessaires (à 80% pour les trois premières années et à 40% pour les deux suivantes). Cela a représenté un soutien essentiel de la part de l'Etat.

### POUR LE DIRECTEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE BORDEAUX, IL N'Y AURAIT PAS DE BIBLIOTHÈQUES SANS L'ÉTAT...

Je confirme en effet qu'il n'y en aurait pas ou bien moins sans lui. Les aides sont calculées en fonction de la densité de population sur le périmètre que concerne un équipement et en fonction d'une exigence d'un minimum de surface par usager. C'est très bien régi. On ne peut que reconnaître qu'il s'agit là d'une des politiques nationales les plus constantes et les plus efficaces. Par exemple aujourd'hui, nous allons construire une nouvelle bibliothèque dans un quartier « politique de la ville » et nous pourrions bénéficier d'une contribution de l'Etat à hauteur de 40% du coût total.

Deuxième élément remarquable, le maillage territorial, désormais très complet. Quant aux missions des bibliothèques, on a assisté à un véritable revival entre dix ou

vingt ans. Sans reprendre forcément la notion de tiers-lieux, elles sont devenues des espaces de sociabilisation, pour le rassemblement associatif, pour des conférences, pour des ateliers d'écriture...

Je me rappelle encore qu'enfant, les bibliothèques tendaient à s'essouffler. Aujourd'hui, avec la Wifi, les machines à café, les canapés, les jeux vidéo, les plantes, le mobilier design..., elles sont vraiment devenues des endroits que les gens fréquentent de manière spontanée, et pas seulement pour la lecture. La bibliothèque-médiathèque est désormais bien plus qu'un lieu du livre. A Bordeaux on accueille des associations d'écrivains publics, d'autres pour les personnes handicapées, on propose des conférences, des rencontres avec des auteurs... C'est devenu un lieu hybride, polymorphe. Quant aux plus petites, elles servent de relai fondamental pour les politiques culturelles dans les quartiers.

Il est important de prendre appui sur ces équipements de proximité. A Bordeaux, nous avons fait le choix de mettre les collections de vinyles dans la bibliothèque d'un quartier populaire. Cela marche très bien, notamment grâce à l'association Ricochet Sonore, très active notamment dans les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), par exemple avec des ateliers sur les "tubes" musicaux : les anciens font

écouter les leurs aux jeunes, qui en font autant, et des échos, des liens se font entendre, ce qui contribue à créer une forte relation intergénérationnelle. Et ce à la médiathèque !

### LA BIBLIOTHÈQUE APPARAÎT AUJOURD'HUI NON COMME L'OUTIL D'UNE POLITIQUE CULTURELLE PARTICULIÈRE MAIS COMME CELUI DE LA POLITIQUE CULTURELLE EN GÉNÉRAL...

On peut, c'est vrai, s'appuyer sur le maillage de la lecture publique pour construire une politique culturelle municipale au-delà de la seule dimension de la lecture publique, pour la musique, le spectacle vivant, avec l'école, avec les musées, en partenariat avec les acteurs sociaux, les crèches, etc. L'organisation en réseau s'avère extrêmement précieuse et adaptée au contexte actuel.

En tant que professionnel sensible aux questions d'urbanisme et d'architecture, je constate en effet que nous sommes entrés dans une nouvelle ère où l'on n'a plus les moyens, tant pour ce qui est du coût de fonctionnement que de la masse salariale, de dédier un équipement à une seule fonction. Les collectivités souhaitent donc logiquement des lieux capables d'assumer plusieurs missions différentes. Ce à quoi répond le réseau des bibliothèques qui, de fait, contribue à la politique culturelle de manière générale. Avec la lecture, donc le langage, on est en relation avec tout, l'histoire, l'actualité, la littérature,

la connaissance scientifique, la poésie, la chanson, l'opéra et même le cirque : nous avons récemment invité une école de cirque qui a installé un mat chinois, un grand mât pour des démonstrations d'acrobatie auxquelles le public assistait tout autour, réparti sur plusieurs étages. Un moment génial !

### ET POURQUOI UNE PRIORITÉ PARTICULIÈRE SUR LE NUMÉRIQUE, AVEC LA DEMANDE DU LABEL BNR ?

Déjà, le principe d'une convergence numérique entre bibliothèques de la Métropole que nous avons adopté, qui permettra un partage par tous des données, confortera et accroîtra l'effet réseau et, avec lui, un sentiment plus fort d'appartenance territoriale. De manière plus générale et plus politique, il est important qu'elles vivent avec leur temps pour éviter le risque que le public ne s'en éloigne. D'où aussi, par exemple, le cycle de conférences sur l'esprit critique que nous avons proposé dans le cadre de la "Fabrique du citoyen". Le numérique doit être au cœur de cette stratégie, avec des captations vidéo pour des podcasts, la création d'une chaîne Youtube (toute récente !), le téléchargement d'e-books, les ressources à destination des chercheurs, des enseignants, la lutte contre la fracture numérique, l'illectronisme...

### UN CONSEIL AUX "JEUNES" ÉLUS ?

Peut-être ne pas se laisser tenter par des projets ou événements à très forte

visibilité mais ponctuels, et être tout particulièrement attentifs aux enjeux de la lecture publique – pierre angulaire d'une politique de fond, structurelle et de long terme. Une politique dont les destinataires sont les générations qui se succèdent, une politique qui se partage avec l'Education nationale, qui se mobilise pour les activités périscolaires, qui accompagne du tissu associatif... Bref qui œuvre à une réelle politique d'émancipation citoyenne, pour laquelle je veux encore une fois remercier le ministère de la Culture d'être vraiment aux côtés des collectivités. Et j'espère qu'il le demeurera, car on a vu, avec la crise sanitaire, que quelques mois peuvent suffire à éroder le travail de décennies...



## témoi— gnage

Yoann Bourion,  
directeur des  
bibliothèques de la  
Ville de Bordeaux

**BORDEAUX, LA "BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE"**. Le label "Bibliothèque numérique de référence", valable sur trois ans, ouvre droit à des financements spécifiques de la part de l'Etat qui dépassent souvent les 50% du coût total du projet. A Bordeaux, son renouvellement pour 2023 est actuellement en cours de renégociation.

L'approche de Bordeaux se fonde sur l'accessibilité et l'inclusion au numérique au quotidien : insertion sociale, reconversion, apprentissage des langues, aide administrative... Elle développe également une importante politique de numérisation des collections patrimoniales (fonds Montaigne, Montesquieu, Mauriac, fonds XVIII<sup>e</sup> siècle, archives du port de Bordeaux...) que vient soutenir une part des dotations du projet BNR. A noter qu'elle a aujourd'hui été choisie pour porter la candidature de la France au label de l'Unesco "Mémoire du Monde" pour l'exemplaire des Essais de 1588 annoté de la main de Montaigne, avec en projet la création d'un site Internet grand public autour de Montaigne.

A Bordeaux, les premières politiques d'inclusion numérique ont été menées en 2006 dans le cadre du programme "Cyber-base" piloté et financé par la Caisse des dépôts et consignations dont l'objectif était alors le développement numérique des territoires via des postes d'auto-formation.

Cette approche très pragmatique du numérique, centrée sur la notion d'accessibilité – notamment en auto-formation à laquelle s'ajoute la numérisation des fonds patrimoniaux –, a aussi été celle du projet BNR, obtenu pour les années 2013 à 2015 pour un budget de 750 000€ pris en charge pour plus de la moitié par l'aide BNR intégrée à la dotation générale de décentralisation. Particularité des aides pour le label BNR : l'accompagnement d'un projet politique de lecture publique et non seulement d'aménagement ou d'équipement. Avec deux avantages notables : un appui pluriannuel pour l'investissement des collectivités, par exemple celui de la Métropole à Bordeaux et, pour les professionnels, une inscription dans le réseau national des BNR.